



COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-86

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 2

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le six décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 30 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : ARDUIN Annie à SEGOND Eric - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet TARIFS COMMUNAUX 2022

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les tarifs communaux appliqués en 2021 :

- Ouverture ou fermeture de vanne : 45 €.
- Tractopelle avec chauffeur : 67 € de l'heure.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs communaux appliqués en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve les tarifs proposés.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS